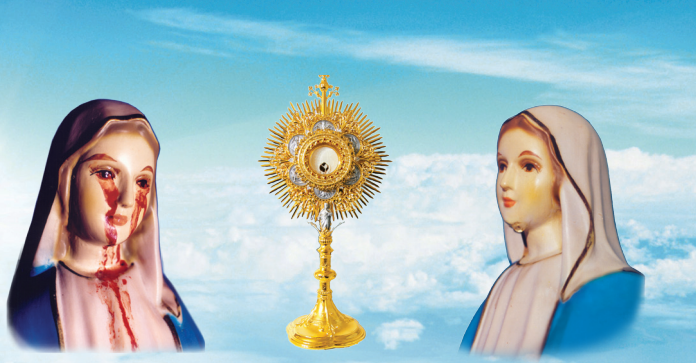




Entre le 18 ième et le 19 ième siècle, la révolution industrielle en Angleterre a servi à faire d'importantes et nombreuses innovations très développées du point de vue technique, ce qui nous a conduits à une civilisation matérialiste.

Proportionnellement à ce fait, le péché dans le monde a grandi de manière exponentielle de telle sorte que les hommes ont été conduits vers la décadence et le chemin de la ruine. La Sainte Mère qui veut qu'au moins une seule âme de plus soit sauvée nous a implorés en pleurant en de nombreux endroits dans le monde.

La Sainte Mère s'est manifestée elle-même en versant des larmes à travers une Statue qui appartient à Julia Kim de Naju, le 30 juin 1985, en Corée du Sud. Notre-Dame de Naju a exsudé et continue d'exsuder de l'huile parfumée ce qui représente Sa Présence, Son Amour et Son Amitié pour la conversion de ses enfants dans le monde. De plus, Notre Seigneur a conféré trente-trois miracles Eucharistiques à Naju à partir de 1988 pour montrer l'importance des apparitions de la Sainte Mère à Naju.

Notre-Dame de Naju a insisté sur l'importance primordiale des messages d'amour et en plus sur ces miracles et ces signes. L'essentiel des messages d'amour de Notre-Dame de Naju a pour but de conduire les âmes au Ciel en pratiquant une vie de résurrection à travers le repentir et l'amendement de sa vie. En réalité, un certain nombre de pèlerins à la fois du pays et d'outre-mer ont mené une vie de résurrection puis ont guéri spirituellement et physiquement. Malgré le fait que le Seigneur et la Sainte Mère aient sans cesse montré de si nombreux signes et miracles, l'Archidiocèse de Kwangju et le patriarcat n'ont réalisé aucune investigation effective sur les fruits des grâces tout comme sur le miracle Eucharistique dont saint Jean-Paul II en personne a rendu témoignage à travers Julia Kim. L'Archidiocèse de Kwangju discrédite les signes et les miracles de Notre-Dame de Naju, les tenant pour hérétiques. Voilà la raison pour laquelle nous voulons révéler la Vérité à ce sujet.

Trois énoncés formels du Vatican concernant les apparitions

- 1. Constat de faits surnaturels : ont été confirmés comme surnaturels - Fatima, Lourdes, Akita au Japon, etc.
- 2. Constat de faits non surnaturels : qui est confirmé comme non surnaturel (une hérésie) - Bayside
- 3. **Non constat de faits surnaturels : qui n'a pas été confirmé comme surnaturel (reste en cours d'investigation, le jugement a été suspendu temporairement) - Naju**

Révélation de la position officielle du Vatican sur Naju

L'Archidiocèse de Kwangju a publié sa première déclaration à l'égard du phénomène de Naju en le considérant comme une hérésie et cela en changeant le sens du « non constat de faits surnaturels » concernant les événements de Naju consultés avec le Vatican en « constat de faits non surnaturels ». En raison des pèlerins qui se sont repentis et ont reçu des grâces lors de leurs pèlerinages à Naju puis qui ont continué de visiter ce lieu, l'Archidiocèse de Kwangju a annoncé une deuxième puis une troisième déclaration et finalement un décret qui a été publié en janvier 2008. Malgré cela, le litige sur Naju a été promulgué - lorsque l'Archidiocèse de Kwangju a publié une version traduite de la lettre (NO.112/1993-27068) le 24 avril 2008 envoyée par le secrétaire de «la Congrégation pour la Doctrine de la Foi » pour mettre plus en évidence la condamnation de Naju.

Avec circonspection, cette lettre, en réalité, ne condamne pas Naju mais rappelle le « non constat de faits surnaturels » de **Naju** qui a été traduit par « **n'a pas été confirmé comme surnaturel** » en s'appuyant sur le compte-rendu disant que le jugement sur l'apparition est seul à la discrétion de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Jusqu'ici, à cause du jugement persistant de l'Archevêque Victorinus Gong-Hee Yoon de Kwangju, l'Archidiocèse de Kwangju a condamné Naju comme s'il s'agissait d'une hérésie,

Cependant le Vatican a tout le temps ignoré leurs jugements. Le point de vue officiel du Vatican sur Naju a été gardé dans la lettre officielle envoyée par le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à l'Archevêque Hyginus Hee-Joong Kim en mai 2011. Ces faits montrent avec évidence que le Vatican avait déjà accepté les manifestations de la Sainte Mère de Naju.

Réactions du Vatican et de l'Archidiocèse de Kwangju à propos des Miracles

■ **L'Archevêque Giovanni Bulaitis, le Nonce apostolique de Corée, a écrit un rapport au Saint-Siège à propos de la descente miraculeuse de l'Eucharistie dont il a été témoin le 24 novembre 1994 lors de sa visite officielle à Naju en tant que représentant officiel du Saint Père.**



Cela a poussé l'Archevêché de Kwangju à organiser le premier Comité d'investigation sur Naju. La première rencontre a eu lieu le 9 janvier 1995. Le Comité n'a pas conduit correctement une investigation complète sur le phénomène de Naju puis a choisi de publier un rapport négatif le 16 juin, soit au bout de cinq mois, proclamant que tous les pèlerins devraient être interdits de visiter Naju. D'un autre côté, le Pape Jean-Paul II a envoyé à Naju son secrétaire personnel, Monseigneur Vincent Thu, en septembre 1995 pour inviter Julia à visiter le Vatican. **Cependant, l'Archevêché de Kwangju a continué à condamner Naju en proclamant une déclaration, le premier janvier, signifiant que « le prétendu miracle Eucharistique à Naju a violé l'Enseignement de l'Eglise qui stipule que les espèces du pain et du vin dans l'Eucharistie doivent rester inchangées même après la consécration », ce qui revient à un déni de tous les miracles Eucharistiques incluant ceux qui ont déjà été approuvés par l'Eglise.** Selon la logique de la déclaration provenant de l'Archidiocèse de Kwangju, cela signifie que même le Pape Urbain IV qui a accepté le miracle Eucharistique de Bolsena puis établi la Fête-Dieu (du Corpus Christi) en 1264 et a ordonné à Saint Thomas d'Aquin d'écrire un hymne eucharistique (Adorote Devote), devrait être considéré comme un hérétique. Est-ce là vraiment le juste enseignement de l'Eglise ?

* La revendication du Comité d'investigation de Naju faite par l'Archevêché de Kwangju exposait qu'elle conduirait les approches scientifiques à l'aide d'études prudentes et d'observations profondes ainsi que de considérations de la foi et d'un processus de vérification phénoménale pour une durée de trois ans.

• **Cependant la réalité montre que :**

Les investigations scientifiques : il n'y en a eu aucune	Les domaines examinés : aucun
L'interview avec le Pape Jean-Paul II et une partie significative du clergé en tant que témoins	Il n'a jamais été fait
Les questions relatives à l'interview de Julia n'a été réalisé qu'une seule fois	
« Il fait très froid à une telle altitude atmosphérique. Comment la Sainte Mère peut-elle descendre malgré le froid ? »	
« Dieu le Père n'a pas de corps. C'est pourquoi Il ne peut pas parler. Jésus et la Sainte Mère pourraient parler s'ils avaient un corps mais ils ne peuvent pas parler non plus parce qu'ils sont morts il y a 200 ans. » Ces commentaires blasphématoires du Père Jae Young Kim, le directeur de la Commission d'investigation de Naju étaient sacrilèges et sont en contradiction avec le concept théologique de la Présence de Dieu et de la résurrection.	

■ Les seconde et troisième déclarations et décrets de l'Archidiocèse de Kwangju

Après l'annonce de la première déclaration de l'Archidiocèse de Kwangju, des théologiens du pays et d'outre-mer ainsi que des laïques, ont montré avec exactitude les défauts de cette déclaration. Ils ont aussi pressé l'Archidiocèse de Kwangju de corriger la partie altérée de la doctrine Eucharistique. Dans l'Eglise catholique, la doctrine Eucharistique est le point essentiel avec la résurrection mais l'Archevêque Andrew Choi de Kwangju a persisté sur son point de vue lorsqu'il a promulgué la deuxième déclaration en mai 2001 puis la troisième en mai 2005. En décembre 2007, le Vatican a demandé à l'Archevêque Choi puis aux évêques de Corée pour quelles raisons ils ne poursuivaient pas leur enquête sur l'approbation des signes et des miracles à Naju et les pressait d'agir ainsi.

■ **Le Père Alosius Jang dans une conversation face à face avec le préfet de la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples**

Le Père Alosius Jang a écrit immédiatement une pétition à l'Archevêque Choi afin qu'il enlève « le décret fautif » et les sanctions injustes (la pénalité d'excommunication injuste à son égard) mais cette demande a été refusée par l'Archevêque. Le Père Alosius Jang fit alors appel au Saint Siège et au Cardinal Ivan Dias, le Préfet de la congrégation pour l'Evangélisation des Peuples et obtint le temps d'une entrevue en face à face avec lui.

■ **Le préfet de la Congrégation pour l'Evangélisation des peuples a envoyé une lettre officielle à l'Archevêque de Kwangju**

« Dans la mesure où ce qui a eu lieu à Naju est considéré comme une révélation privée, les restrictions ne doivent pas concerner les pèlerinages à Naju. De même, les pénalités à l'encontre du Père Alosius Jang doivent être levées. Le Père Alosius Jang peut célébrer la messe. »



Le Cardinal Dias a aussitôt envoyé une lettre officielle comme ci-dessus aux évêques de Corée et à l'Archidiocèse de Kwangju. Sur ce, l'Archidiocèse de Kwangju a insisté pour que Naju soit supervisée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF). Après des négociations, le Vatican a décidé de faire formellement des recherches sur Naju avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Le 28 avril 2008, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a envoyé une lettre officielle à l'Archidiocèse de Kwangju. Le contenu principal de cette lettre, comme cela a été mentionné auparavant, concernant Naju, était le suivant : non constat de faits surnaturels qui a été traduit par : **Naju n'a pas été confirmé comme surnaturel.** De plus, l'Archevêque Choi a visité la Chapelle de Naju le 2 juillet 2008 et s'est alors approché des pèlerins avec un grand sourire pour leur dire : **« Je n'ai pas interdit de prier »** et **« Recevez d'abondantes grâces du Saint Esprit. »** A ce moment-là, tous les gens qui se trouvaient réunis à cet endroit n'étaient pas frappés automatiquement par le décret d'excommunication de l'Archevêque Choi.

La Vérité à propos de l'Obéissance

■ Concernant l'insistance d'obéir strictement aux ordres de l'Evêque du diocèse

► Les efforts de Julia pour obéir à la déclaration : Après l'annonce de la première déclaration, Julia a vécu en se cachant dans sa mansarde pendant sept ans. Elle accomplissait ses obligations à l'égard de la messe dominicale de son mieux et sincèrement en payant le denier du culte à l'Eglise.

► Une fois que l'Archevêque Andrew Choi fut nommé évêque du diocèse, voici quelles furent les préconditions que le Père Luc Hong-Chul Song, pasteur de l'église paroissiale de Naju, recommanda à Julia, en juin 2001 :

1. De lui apporter la Statue de la Sainte Vierge versant des larmes.
2. De fermer la Maison de la Sainte Mère ainsi que la Montagne de la Sainte Mère.
3. A moins que Julia parle dans un microphone lors d'une messe dominicale pour dire que tous les messages et miracles dont elle avait témoigné étaient faux et fabriqués, puis qu'elle ne recommencerait jamais de telles choses, on lui permettrait alors d'assister aux messes paroissiales.

► **Julia a-t-elle l'obligation d'obéir à de tels mensonges en trahissant le Seigneur et la Sainte Mère juste pour aller à l'église ?**

(Saint François de Salles, Les Conférences Spirituelles, transcrites par Canon Mackey, O.S.B., p. 179)

«Bien des gens peuvent se méprendre sur la condition de l'obéissance en croyant qu'elle consiste à faire au hasard ce qui est ordonné même si c'est contraire aux Commandements de Dieu et de la Sainte Eglise... **Dans tout ce qui a attiré aux Commandements de Dieu, les supérieurs n'ont pas le pouvoir de donner des Commandements contraires (aux Commandements de Dieu) et si un tel cas se présentait, les inférieurs n'ont pas l'obligation d'obéir - et s'ils faisaient vraiment ainsi en obéissant à des ordres injustes, ils pècheraient.** »

L'avis favorable du Vatican à l'égard de Naju

■ Saint Jean-Paul II

Après avoir examiné le rapport de Naju établi par le Nonce apostolique de Corée, le Saint Père a envoyé à Naju Monseigneur Clément Thu, un de ses secrétaires privés, le 18 sep-



tembre 1995, et a envoyé ce message à Julia Kim : **« J'aime et respecte tout spécialement la Sainte Mère de Naju et j'aime et respecte aussi Julia qui souffre et répand les messages qu'elle a reçus. »**



Le Saint-Siège, témoin de l'Hôte Sacré qui s'est transformé en Chair vivante et en Sang sur la langue de Julia, lui a donné la bénédiction et a tracé une croix sur son front avec sa main puis il a également béni sa famille.

Par l'intermédiaire de Monseigneur Thu, Julia a été invitée à assister à la messe célébrée dans la Chapelle privée du Saint-Père. Pendant la messe célébrée par le Saint-Père, le 31 octobre 1995, l'Eucharistie que Julia avait reçue s'épaissit et se transforma en Chair et en Sang vivants et remuant sur sa langue. Le Saint-Père a été très surpris quand il a vu ce changement des espèces Eucharistiques. Il donna une bénédiction à Julia et fit le signe de la croix sur son front avec sa main et donna également sa bénédiction à toute sa famille.



◁ Dans ce sanctuaire de l'église Saint Michel en Italie, les photos du miracle Eucharistique ont été exposées au public. L'explication imprimée sur le mur était libellée en ces termes : **« Non seulement le Saint-Père a été témoin du miracle Eucharistique par l'intermédiaire de Julia Kim le 31 octobre 1995 mais il a été l'un des principaux participants de ce phénomène surnaturel.**

De plus, le Saint-Siège a accordé sa permission à une importante chaîne de télévision catholique en Italie pour diffuser l'information du miracle Eucharistique au Vatican et émettre plus d'informations générales sur Naju dans toute l'Italie. Bien entendu, toutes ses informations diffusées au public et qui impliquaient le Saint-Père en personne n'auraient jamais été autorisées sans la permission du Saint-Siège.

[http://www.youtube.com/search : miracoli naju](http://www.youtube.com/search?search=miracoli+naju) Δ

■ La canonisation de Jean-Paul II le 27 avril 2014



Si la Congrégation de la Cause des Saints avait jugé que le soutien de Jean-Paul II était déplacé ou inapproprié, elle n'aurait jamais recommandé la Canonisation de Jean-Paul II au Pape Benoît XVI. La canonisation du Pape Jean-Paul II signifie que le Vatican est favorable aux apparitions de Notre-Dame de Naju.

Le Pape Jean-Paul II a conseillé à l'Evêque : **« Partagez la grâce merveilleuse de Naju avec les autres pays en Asie. »**

■ L'Archevêque Giovanni Bulaitis, le Nonce apostolique de Corée



△ Le témoignage de la descente Eucharistique le 24 novembre 1994

«Puisque la chapelle dans laquelle le miracle Eucharistique a eu lieu cette fois-ci est sous la juridiction du Vatican et sous le privilège d'exterritorialité, l'autorité officielle pour discerner ce miracle appartient exclusivement au Saint Père. Jamais l'Archevêque de Gwangju ni aucun autre Evêque en Corée n'a l'autorité de juger ce miracle. »

Témoignage de l'Archevêque Giovanni Bulaitis, le Nonce apostolique, témoin du second miracle Eucharistique lors de la messe dans la résidence officielle du Vatican, le 28 février 2010.

■ Le pape Benoît XVI



Le Miracle Eucharistique le 16 octobre 2006

Le 8 mai, le Cardinal Ivan Dias fit un rapport en personne au Pape Benoît XVI à propos du miracle Eucharistique qui a eu lieu le 28 février 2010. En plus, il apporta avec lui au Pape l'Eucharistie miraculeuse de Naju qui a saigné le Précieux Sang, le 16 octobre 2006. Le Pape a pris son temps pour voir le miracle Eucharistique de Naju et méditer tranquillement plusieurs minutes avant de donner l'ordre au Secrétaire **de Le placer en sécurité.** En outre, le 20 avril 2007, il avait pris sa décision et affirma au Cardinal Ivan Dias : **« Je suis positif à l'égard de Naju. »**

« Je vous confirme par la présente la réception de la lettre du 7 novembre 2012 dans laquelle vous rapportez au Saint Père les souffrances de Julia Kim. Le Pape Benoît m'a chargé de vous assurer de sa proximité spirituelle avec madame Kim ainsi que de sa prière pour elle en ce temps où elle est malade. »

(Lettre du Pape par l'intermédiaire de l'Evêque Peter B. Wells, responsable au Secrétariat. le 14 novembre 2012)



La vérité sur Naju

Les signes que je vous donne dans ce petit pays, la Corée, mon plus jeune enfant(ma puiée), sont des signes pour l'Eglise et le monde entier.



Adresse:

Chapelle Notre-Dame de Naju
12, Najucheon 2-gil, Ville de Naju,
Jeollanam-do, Corée du Sud
(code postal : 58258)

Tél: 82-61-333-3372

Fax: 82-61-332-3372

Website : <http://www.najumary.or.kr>
Courriel: najumaryfr@gmail.com

La Confrérie de "Marie, l'Arche du Salut"